

3 COM - MEDIAS

EURL au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 534 168 851,
dont le siège social est situé 12 PARVIS DE L'UNESCO, CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE, 21000 DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-sept mars,

À huit heures.

Au siège social, 12 PARVIS DE L'UNESCO, CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE, 21000 DIJON.

Madame Emilie TOMASSO, demeurant 18 RUE MOREAU 21120 GEMEAUX

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société 3 COM - MEDIAS,

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Emilie TOMASSO.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Emilie TOMASSO, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer, à compter du 21 mars 2026, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

12 PARVIS DE L'UNESCO
CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE
21000 DIJON

Nouvelle adresse :

11 BOULEVARD REMBRANDT
21000 DIJON.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 11 BOULEVARD REMBRANDT 21000 DIJON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Madame Emilie TOMASSO

